

Le point sur la transposition des standards OST européens en France

ÉDITORIAL

Bonjour à tous,

Où en sommes-nous dans la préparation de la migration ?

Les choses se mettent progressivement en place :

- Côté projet, voici la première échéance avec le Stream 4, programmé pour le 18 novembre prochain, et dont les tests viennent de démarrer avec 4 pilotes. Cette version inclut l'automatisation des annonces d'OST.
- Par ailleurs, les trois marchés de la zone ESES se sont prononcés sur le basculement de T+3 à T+2 en octobre 2014.
- Sensibilisation des premiers acteurs, début des actions de formation et diffusion prochaine du cahier des charges de la migration.
- Concernant l'accompagnement réglementaire, des contacts sont en cours avec l'ANSA, l'AMF et le Trésor. Des aménagements sont prévus pour l'essentiel dans le Code de Commerce.
- Enfin, deux articles paraîtront, en novembre et décembre dans la Revue Banque, et un Amphi AFTI sera organisé courant du premier semestre 2014.

À bientôt,

Marcel Roncin

Président de l'AFTI

ÉTAT D'AVANCEMENT

Une démarche projet et une coordination en ordre de marche

À moins d'un an du déploiement de la première phase de l'implémentation des standards l'ensemble des acteurs sont mobilisés pour intégrer dans leurs organisations et leurs systèmes d'information les évolutions nécessaires.

Ces évolutions s'effectuent dans le cadre d'un processus de conduite du changement mené au niveau de la place française et qui se traduit concrètement par :

- Des séances de présentation de la réforme ayant pour but d'en présenter les enjeux. Des actions de formation pour présenter en détail les impacts sur les métiers et les flux d'échanges entre acteurs.
- Des ateliers techniques, nécessaires pour une bonne compréhension par chacun des adaptations à effectuer.
- Des séances de validation collectives des documents produits permettant de partager très en amont les évolutions nécessaires.

Pour fixer un cadre à ces différents travaux, le cahier des charges de Place décrivant le planning et les modalités de migration vient d'être remis au CFONB pour diffusion dans l'ensemble des Banques. Il complète les autres cahiers des charges déjà publiés sur ce sujet. ■

PLANNING DU PROJET

Un élément clé de réussite

La mise en œuvre des standards européens se fera en 3 étapes successives :

- **Stream 4 - 18/11/2013** : Automatisation du processus d'annonce des opérations par les émetteurs ou leurs agents.
- **Stream 5 - 09/10/2014** : Application des standards sur les opérations obligatoires (distributions de titres sans options et réorganisations obligatoires sans options).
- **Stream 6 - 23/03/2015** : Déploiement des standards sur les opérations électives (distributions de titres avec options, réorganisations obligatoires ou volontaires avec options).

Chaque étape sera précédée de phases de tests réalisées par chaque acteur dans son propre environnement afin de valider sa capacité à traiter les OST en accord avec les standards, puis dans l'environnement d'homologation Euroclear afin de valider la capacité de chacun à travailler en relation avec les autres acteurs de bout en bout. ■

- 1/ Rédaction des tests de Place.
- 2/ Exécution des tests locaux.
- 3/ Exécution des tests sur la plate-forme Euroclear.
- 4/ Mise en production technique.
- 5/ Migration opérationnelle.

	2013			2014												2015		
	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars
Stream 4 Formulaire OST	1/																	
	2/																	
	3/																	
	4/																	
	5/																	
Stream 5 ToDown	1/																	
	2/																	
	3/																	
	4/																	
	5/																	
Stream 6 Elective Events	1/																	
	2/																	
	3/																	
	4/																	
	5/																	

CONDUITE DU CHANGEMENT

Déroulement des premières sessions

L'impact des standards CAJWG/CASG sur les processus de traitements des OST (raccourcissement des délais de traitement, évolution du rôle de certains acteurs, recours systématique à des messages électroniques au format ISO 15022) impose à tous de réexaminer en détail leurs organisations tant en termes d'équipes que d'outils.

Compte tenu des contraintes calendaires imposées par le passage à T2S, un dispositif d'accompagnement des différentes équipes a été mis en place:

- Des ateliers de présentation initiés par Euroclear impliquant les équipes opérationnelles et informatiques ont été organisés courant septembre et octobre 2013 pour le Stream 4 (Automatisation des formulaires OST), puis seront organisés dans les mois suivants pour les deux autres Streams.
- Une formation labellisée « formation de Place » a été conçue en partenariat par SWIFT et OTC GROUPE ONEPOINT. Cette formation qui donne une vision précise du projet et de ses enjeux a déjà permis de former différents départements de plusieurs établissements, leur permettant ainsi de rapidement évaluer les impacts de la réforme sur leurs métiers et leurs systèmes d'information. ■

LES TRAVAUX EN COURS

La mise en œuvre du Stream 4 et la préparation du Stream 5

Le 18 novembre prochain un premier volet de la réforme reposant sur l'automatisation du processus d'annonce des OST se met en œuvre. Cette brique du dispositif, bien qu'essentiellement technique, nécessite malgré tout une implication significative des utilisateurs chez les centralisateurs d'OST, puisque leurs outils vont évoluer.

Cette évolution s'inscrit pleinement dans l'esprit des Standards européens, puisqu'elle a pour objectifs de:

- Fluidifier les échanges d'information sur les OST.
- Réduire les délais d'annonce et de traitement.
- Réduire les risques liés aux ruptures de charges.

Parallèlement à ces travaux, le chantier de préparation de la phase suivante se met en place. Des groupes de travail procèdent aux derniers ajustements des documents techniques (NewsLetter Euroclear) avant publication. Une fois ceux-ci diffusés, les groupes se concentreront dès le début de l'année 2014 sur la description de cas de tests, qui devront être exécutés collectivement. Une fois établis, ces cas de tests feront l'objet d'une publication adaptée.

Pour mémoire la réalisation de cette phase qui comprend:

- les opérations de types Distributions obligatoires de titres sans option,
- les réorganisations obligatoires sans option,

et incluant pour les deux types les opérations avec fractions, sera effectuée concomitamment à la réduction du cycle de règlement/livraison de 3 à 2 jours. ■

SUIVI DU DÉPLOIEMENT DES STANDARDS AU NIVEAU EUROPÉEN

Après la réunion de l'European MIG des 3 et 4 juillet, deux événements ont rythmé les travaux de l'été: d'une part la remontée des analyses d'écart relatifs à la mise en œuvre des standards touchant aux OST sur flux pour la zone T2S et d'autre part une réunion du CAJWG (groupe d'experts définissant les standards européens) tenue le 2 septembre dernier.

Les MIGs (Market Implementation Groups) de la zone T2S devaient remonter au CASG (Corporate Action Sub Group - groupe de travail T2S en charge de la déclinaison technique des standards du CAJWG dans le cadre de T2S) un état des lieux de leur plan de mise en œuvre des standards en préparation du lancement de T2S. Ces éléments ont été présentés à l'Harmonisation Steering Group de T2S les 22 et 23 octobre derniers à Paris.

Ce type d'exercice est l'occasion pour les acteurs de s'interroger sur la capacité du dispositif à détecter les écarts réels de conformité. Aussi l'idée de contrôles complémentaires risque, à l'approche de l'avènement de

T2S, de voir le jour que ce soit sous la forme de questions précises sur des points précis soit par le recours à des acteurs qui constateraient au quotidien une différence entre la réalité et la théorie des tableaux de contrôle. Le CAJWG a eu un retour rapide sur ces travaux mais l'essentiel de ses échanges s'est concentré sur une demande (récurrente), émanant des communautés britanniques et néerlandaises, de remise en cause des standards sur les distributions avec options. L'instance a également étudié la proposition française consistant à utiliser un prix de référence technique dans le cadre du traitement de certaines ost sur flux, puis traité des points tels que l'usage de l'identifiant unique d'une opération (COAF) et la création d'un sous-groupe dédié à la Buyer Protection.

Sujet principal des débats du CAJWG, la requête anglo-néerlandaise concernait le cas spécifique des émissions à placement garanties où le souhait de ces communautés est de raccourcir la durée de l'opération pour réduire l'exposition au risque du consortium garantissant le placement de l'émission.

Cette exposition serait actuellement réduite en positionnant la record date avant l'ex date de la distribution des droits de ces OST.

La majorité des membres du CAJWG s'est opposée à toute modification de l'ordre des dates. Il a été notamment rappelé que le calendrier défini par les standards réduit les cas d'OST sur flux.

Une ouverture à cependant été faite. En effet, le groupe, pour réduire la longueur de l'opération, pourrait envisager de juxtaposer la date d'annonce avec l'Ex Date. Par ailleurs un jour serait encore gagné mécaniquement avec la réduction à deux jours des cycles de règlement livraison prévue par la future CSD régulation (T+2). Le débat reste donc à suivre au CAJWG...

L'idée française de prix de référence technique pour indemniser immédiatement la partie fractionnaire d'une distribution de titres sans prix de référence connu à l'avance, a été considérée comme trop complexe à mettre en œuvre pour être retenue. ■